

État-major des Armées Commandement de la zone maritime Méditerranée Division « opérations »

Toulon, le 27 février 2024 N° 500274 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

OBJET : demande de concession des plages du débarquement, d'Héraclée et de Gigaro

situées sur la commune de la Croix-Valmer. Avis du commandant de zone maritime

Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R 2124-56) ;

b) votre courriel et dossier joint du 21 février 2024.

En réponse à votre demande citée en référence b, vous sollicitez l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour la demande de concession des plages du débarquement, d'Héraclée et de Gigaro à la commune de la Croix-Valmer pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

J'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte;
- la gestion de ces plages, étant situées en zone Natura 2000, devra respecter les mesures de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

<u>DESTINATAIRE</u>

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var - Direction départementale des territoires et de la mer du Var - service mer et littoral - bureau littoral Est - pour Mme. Michèle Garnier - (michele.garnier@var.gouv.fr).

<u>COPIES</u>

- PREMAR MED/AEM
- Sémaphore de Camarat
- CECMED/DIV OPS (J35 OPSCOT J35 SOUM SEC)
- archives.